

Copie D1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

Metz, le 16 février 2018

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement du Grand Est
Service Prévention des Risques Anthropiques
Pôle Risques Miniers
15, rue Claude Chappe
CS 95038
57071 METZ CEDEX 03

Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement des espaces
extérieurs au Carreau Wendel à Petite-Rosselle

Courrier de saisine pour avis

Réf : PR/

P.J : 1 Dossier de déclaration à retourner

Mon service instruit le dossier d'incidences police de l'eau, au titre de l'article L 214-1 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

- **Aménagement des espaces extérieurs au Carreau Wendel à PETITE-ROSSELLE**

Le projet de l'EPFL consiste à imperméabiliser par un enrobé revêtu d'une résine, une partie des surfaces anciennement occupées par des friches minières où étaient entreposés également des machines d'extraction minière, wagons, locomotives et autres ferrailles. L'évacuation des eaux de la plate-forme doit se faire dans un bassin d'infiltration de 300 m² de surface environ, sur un secteur ayant fait l'objet de remblais contenant certainement des traces de pollution. Les déblais générés par les terrassements seront stockés sur le site, au sein d'un confinement.

Dans le cadre de l'enquête administrative, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me donner votre avis sur ce dossier dans le délai d'un mois et de me le retourner.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER

PB/

Le Technicien Supérieur
en Chef

Pascal RIDGEN